

3^{ème} réunion de concertation du 26 septembre 2013

Etaient présents autour de Madame Goloubtsoff, Adjointe au maire en charge de l'Education, Monsieur Martin, Directeur du Service Education, Monsieur Juppin, adjoint du Directeur du service Education et Madame Jolivet, Directrice générale adjointe de la mairie, 3 directrices d'école (Gambetta, Marceau, Cabourg), 5 représentants de parents d'élèves : 2 représentants API, 2 représentants Fcpe et 1 représentant Les Indépendants, 4 animateurs ainsi que l'Inspectrice de l'Education Nationale, Madame Leroy-Warin.

En introduction, la Mairie a précisé que plus de 2170 élèves sont accueillis sur les différentes écoles maternelles et élémentaires de Vanves sur la base de la répartition suivante :

- 870 élèves en Maternelle (35 classes) et environ 1300 élèves en Élémentaire (52 classes dont une CLIS sur l'école primaire CABOURG)

Concernant la mise en œuvre de la réforme des Rythmes scolaires sur le territoire national, à ce jour 17% des communes ont fait le pas en septembre 2013 soient 6238 communes dont celle de Paris.

➤ Les objectifs de cette réunion étaient :

1. **La finalisation de l'emploi du temps hebdomadaire « type » pour la rentrée 2014-2015**
2. La sectorisation des écoles de Vanves
3. **La présentation des activités pouvant être proposées au titre des Temps d'Activités Périscolaires « TAP »**

par :

- les équipes d'animation des centres de loisirs de la Ville,
- le Conservatoire (actuellement en cours de travaux et dont le terme du chantier ne sera pas terminé pour la rentrée de septembre 2014).
- les associations vanvéennes : le Biblioclub et La Fabrique à Brac

Nota : le Stade de Vanves n'était pas présent ainsi que le service des Sports (excusé).

- L'emploi du temps abordé au mois de mai 2013 lors des précédentes réunions de concertation est confirmé :
 - a. **Le mercredi matin est retenu comme demi-journée supplémentaire** dès septembre 2014,
 - b. **Alternance sur la semaine entre 2 journées finissant à 15h00 suivies de « TAP » d'une heure trente et deux journées finissant classiquement à 16h30 pour les élèves, organisées sur la base d'une répartition des écoles de Vanves en deux secteurs, et alternance de ce schéma chaque année.**
 - c. La pause méridienne de deux heures est conservée.
- **Deux secteurs géographiques** homogènes sont définis compte tenu des effectifs scolaires accueillis sur les différents établissements scolaires :
 - **Secteur 1 : Le Plateau avec les écoles Gambetta, Fourestier et Marceau**
 - **Secteur 2 : Quartier du Centre-St Rémy et Bas de Vanves : Cabourg, Parc, Lemel et Larmeroux**

	Nombre de Classes	Nombre d'Elèves	Nombre de TAP à prévoir	Taux d'encadrement
1^{er} Secteur				
Maternelle	16	409	32	13
Elémentaire	23	596	46	13
2^{ème} secteur				
Maternelle	19	456	36	13
Elémentaire	29	701	57	12

En complément de ces deux sujets ont été abordés les points suivants :

- **La confirmation d'un accueil péri-scolaire de 8h00 à 8h30** pour tous les enfants de 3 à 10 ans
- La confirmation de **la suppression du dispositif des « études dirigées », remplacé par la mise en place d'un « accompagnement scolaire » après 16h30 dont les modalités d'organisation restent à définir** (accompagnement aux devoirs, temps de lecture ou repos, quid de la surveillance ?..). **Cet accompagnement scolaire pourra être complété (ou substitué) par le dispositif Coup de Pouce** (50 enfants concerné en 2012/2013) **et Coup de pouce clé** (15 enfants concerné en 2012/2013) mis en place par la Mairie pour les enfants en difficulté scolaire.
- **Age des enfants** : la prise en compte de l'âge au regard des déplacements éventuels entre l'école et le lieu du TAP, les élèves de maternelle ne pouvant effectuer les mêmes trajets que ceux d'élémentaire. De même, le contenu des TAP doit être adapté à l'âge. **Une attention particulière sera portée aux classes de maternelle**

afin d'adapter le contenu des TAP et assurer une continuité dans les intervenants qui prennent en charge les enfants.

- Le bilan du recensement des **locaux disponibles dans chaque école** inclut salles de classe, bibliothèques, préaux et salles de restauration et ne permet globalement pas d'accueillir l'ensemble des TAP au sein de chaque école.

Une partie des TAP aura donc lieu à l'extérieur de l'école. La mairie examinera les moyens de transport et desserte des enfants (mise à disposition des cars, des animateurs, des intervenants du stade de Vanves, par ex, pour les écoles du parc...).

L'utilisation de tout ou partie des salles de classe s'avèrera nécessaire, avec une communication et une organisation entre l'enseignant et l'animateur/intervenant amené à utiliser la salle de classe.

L'utilisation de salles municipales peut être envisagé au cas par cas (ex : salle Latapie pour l'école Lemel)

Se posera le problème du **nettoyage de tous ces locaux et du stockage du matériel.**

Emploi du temps type :

Lundi + jeudi (secteur 1) et mardi + vendredi (secteur 2)

8h	8h30 - 11h30	11h30 - 13h30	13h30 - 15h00	15h00 - 16h30	16h30 - 19h
APS	école	Pause méridienne + APC	école	TAP	Accompagnement scolaire / APS

Mardi + vendredi (secteur 1) et lundi + jeudi (secteur 2)

8h	8h30 - 11h30	11h30 - 13h30	13h30 - 16h30	16h30 - 19h
APS	école	Pause méridienne + APC	Ecole	Accompagnement scolaire / APS

Mercredi (secteur 1 et 2)

8h	8h30 - 11h30	11h30 - 13h30	13h30-19h
APS	école	Pause méridienne	APS

APS : accueil périscolaire

TAP : temps d'activités périscolaires

APC : activités pédagogiques complémentaires

- Les TAP seront réparties en 3 **grands domaines : Sport/Culture/Eveil**
 - Les équipes d'animation des Centres de Loisirs ont présenté les activités effectivement pratiquées aujourd'hui dans les centres de loisirs de Vanves, pour lesquelles ils détiennent les compétences, et pouvant être organisées sous forme d'atelier spécifique.

Ces activités couvrent de nombreux domaines :

- Sport
- Ateliers artistiques d'expression corporelle (danse, cirque, gymnastique...)
- Ateliers culturels (arts musicaux, arts plastiques, art théâtral...)
- Ateliers d'art visuel (photo, cinéma...)
- Ateliers d'expérimentation scientifique
- Ateliers de découverte des milieux naturels et urbains
- Ateliers techniques et manuels
- Ateliers de jeux ludo-éducatifs
- Ateliers citoyen
- Ateliers de langues
- Ateliers Display : environnement et développement durable, commerce équitable

- Le Conservatoire de Vanves** a exposé les possibilités d'accès à ses locaux pour les activités chorale, danse, théâtre et la possibilité pour les professeurs du conservatoire de se déplacer sur les écoles.

- Les associations Biblioclub et la Fabrique à Brac** ont présenté les activités autour du livre et de la lecture pour l'une et de la création artistique pour l'autre qui pourraient être organisées sous forme d'ateliers TAP.

A noter que d'autres associations, non présentes à la réunion, se sont manifestées auprès de la Mairie (**le Karaté Club, TissarT, la petite Galerie**).

➤ Seront discutés lors de prochaines réunions :

- le contenu, l'organisation et le coût éventuel des TAP qui seront proposés,
- le mode d'inscription et d'attribution des places, A noter : l'enfant n'aura pas nécessairement l'activité correspondant à son choix.

- le nombre de TAP au cours de l'année pour chaque élève ; l'alternance d'un TAP de chaque domaine sur l'année a été évoquée. le contenu et l'organisation de l'accompagnement scolaire pour les élémentaires

La mairie a indiqué tenir compte des retours d'expérience des villes qui ont anticipé la mise en œuvre du décret pour mener à bien la réforme des rythmes scolaires.

En vous remerciant de votre attention.